

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, A. / M. M. / Meylan, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enseignement secondaire

Comme partout, les élèves de l'enseignement secondaire sont en augmentation. Les trois collèges cantonaux de Sion, Brigue et Saint-Maurice ont été fréquentés par 1139 élèves. A relever l'excellent niveau du Pensionnat de la Planta à Sion, seul établissement du canton qui prépare les jeunes filles à la maturité classique. Cette école privée, qui vient d'agrandir ses locaux, reçoit des élèves de toute la Suisse romande.

Enseignement ménager et professionnel

Il n'est peut-être pas de domaine où apparaisse plus visiblement l'effort éducatif du Valais. Depuis une quinzaine d'années, ont surgi un peu partout, en plaine comme en montagne, des écoles ménagères dotées des derniers perfectionnements. Après beaucoup de communes, Sion inaugurerait la sienne en automne dernier. Aussi les cours ménagers itinérants, qui n'étaient d'ailleurs qu'une solution transitoire, perdent-ils de leur importance relative. Les 20 cours ambulants de l'année 1954 ont été suivis par 244 élèves, tandis que 67 cours de couture et de raccommodage réunissaient 767 participantes.

Les chiffres sont aussi probants dans le secteur professionnel. 1885 apprentis ont suivi les cours officiels en 1954. Six cents d'entre eux, représentant 71 professions, se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage et les 95 % ont obtenu le certificat fédéral de maturité.

A signaler une innovation heureuse : dorénavant tous les nouveaux apprentis seront astreints à un cours d'introduction au dessin technique de dix jours. En 1954, 392 apprentis débutants ont fréquenté ce cours.

E. C.

Vaud

Enseignement primaire

Dans la chronique de 1954, nous parlions des difficultés que nous rencontrons depuis plusieurs années dans la repourvue de postes vacants, difficultés qui sont encore, hélas ! très actuelles en raison même du grand nombre de nos élèves. Cependant, si les classes inférieures ne sont plus encombrées comme naguère, la vague des gros effectifs atteint maintenant les classes des degrés moyen et supérieur. Ce sont donc des maîtres qui vont encore nous manquer pendant un certain temps, mais une étude menée l'an dernier par un spécialiste des questions démographiques nous laisse l'espoir que, d'ici peu d'années, grâce aux fortes volées actuellement aux études à l'Ecole normale, au recrutement de classes dites « rapides » et à un taux de natalité qui paraît maintenant stabilisé, nous pourrons redonner à beaucoup de classes, les plus éloignées des centres surtout, une direction permanente qu'elles ont hâte de retrouver.

La première des « classes rapides » a été répartie dans le canton en novembre 1954 ; la seconde poursuit ses études jusqu'à fin octobre, et il est d'ores et déjà certain qu'une troisième volée sera recrutée au début de l'hiver. Les expériences faites jusqu'ici, bien qu'elles soient encore très fragmentaires, permettent d'affirmer que cette formation accélérée des maîtres constitue une expérience intéressante. Il est cependant dans nos intentions de l'abandonner lorsque la situation sera redevenue normale.

La commission consultative de l'enseignement primaire se préoccupe actuellement du problème de l'adaptation de l'école aux besoins réels et pour s'orienter dans ce domaine, elle a proposé au Département de mener une vaste enquête sous la forme d'un questionnaire qui sera soumis à quelque 2000 personnes des milieux les plus divers. Le dépouillement de cette enquête pourra être donné, nous l'espérons, dans le cadre de la chronique de 1956.

L'enseignement du dessin a été, au cours de la dernière année, l'une des préoccupations dominantes au Département de l'instruction publique. Cet enseignement, qui fut orienté pendant plusieurs décennies selon les directives du « Guide méthodique » de M. Payer, doit être maintenant remis au point, et c'est M. Jean Apothéloz, artiste-peintre à Begnins, qui a été chargé de la composition d'un nouvel ouvrage de didactique. Une nombreuse commission intercantonale a examiné le manuscrit de M. Apothéloz, et ce ne fut pas toujours facile de concilier des points de vue souvent divergents, parfois même opposés. La commission s'est ralliée aux conclusions de l'auteur, qui a le mérite de présenter un ouvrage méthodiquement bien construit, et qui rendra de grands services à tous ceux qui doivent enseigner le dessin.

Une autre commission intercantonale a examiné les propositions de M. Rebeaud, professeur à l'Ecole de commerce de Lausanne, en vue de l'édition prochaine d'un manuel de géographie des cinq continents. Ce manuel ne différera guère de l'ancien par l'étendue de la matière ; en revanche, la présentation sera complètement renouvelée, tant au point de vue de l'illustration que des textes, des questionnaires et des lectures.

Les manuels de sciences naturelles de M. Michel Ray, inspecteur scolaire, dont maîtres et élèves se servent depuis une année, ont rencontré un accueil des plus favorables ; cependant, ils ne peuvent suffire à eux seuls à un enseignement scientifique vraiment digne de ce terme ; ils doivent être accompagnés du matériel de démonstration indispensable. C'est la raison pour laquelle une commission a été chargée par le Conseil d'Etat de mettre au point un nécessaire expérimental à la fois simple et robuste, permettant de monter un grand nombre d'expériences. Ce nécessaire expérimental, dont les divers éléments peuvent servir à plusieurs fins, a été récemment présenté aux commissions scolaires et aux instituteurs du degré supérieur lors des conférences de districts. Il a suscité un très grand intérêt, et nombreuses sont les communes qui ont déjà commandé une ou plusieurs collections. En outre, dans les conférences de cercles qui auront lieu en mai 1956, conférences consacrées à l'enseignement des sciences au degré supérieur, les inspecteurs scolaires initieront le corps enseignant à la

manipulation de cette collection expérimentale, en insistant sur la nécessité de fonder l'enseignement scientifique sur l'observation de phénomènes concrets.

Le Département a délivré cette année deux brevets pour l'enseignement dans les classes d'orientation professionnelle, et quatre brevets aux candidats à l'enseignement primaire supérieur.

Le corps inspectoral a subi quelques modifications. Après 33 années consacrées à l'inspection des écoles, M. Jules Margot a quitté ses fonctions. Il a été remplacé par M. René Mamin, autrefois directeur des écoles de La Tour-de-Peilz. M^{lle} Hélène Delarageaz, inspectrice de l'enseignement ménager et des travaux à l'aiguille, a également donné sa démission, et c'est M^{lle} Irène Jacot-Descombes qui a été appelée à lui succéder.

Les classes primaires supérieures continuent à jouir de la faveur des parents et des employeurs. Une douzaine de classes nouvelles se sont ouvertes cette année, portant le nombre de ces écoles à 112 pour l'ensemble du canton. A titre d'expérience, les jeunes filles d'une trentaine de classes primaires supérieures reçoivent, à raison d'une journée entière par semaine pendant deux ans, un enseignement ménager consacré surtout à l'étude des branches pratiques. Cette formule paraît donner satisfaction, et il est dans les intentions du Département de la généraliser dans un proche avenir.

En collaboration avec la Gendarmerie vaudoise, le Département de l'instruction publique a organisé, en juin, et cela dans le cadre des activités de la « Quinzaine de la circulation », un grand concours scolaire ouvert à tous les enfants des classes officielles et privées. Ce concours, qui devait vérifier les connaissances de nos enfants dans le domaine des règles de la circulation, a obtenu un très vif succès. De nombreux prix de valeur ont été distribués aux lauréats lors d'une cérémonie officielle organisée au Comptoir Suisse.

L'augmentation massive des élèves de nos écoles a obligé nombre de communes à construire rapidement de nouveaux locaux scolaires. De beaux bâtiments modernes ont été édifiés à Lausanne, Renens, Yverdon, Le Sentier, Cossonay, Vallamand, La Tour-de-Peilz. En outre, beaucoup de localités urbaines ou rurales ont tenu à rénover les bâtiments d'école existants et à moderniser les appartements réservés aux maîtres. L'Etat de Vaud subventionne largement ces réparations et constructions scolaires, et nous avons la satisfaction de constater que, dans leur très grande généralité, les locaux et installations scolaires de notre canton répondent pleinement aux exigences modernes de l'école.

A. MARTIN

Enseignement secondaire

Au 31 décembre 1954, le nombre des élèves des établissements d'instruction secondaire était de 7055, en augmentation de 267 sur les effectifs de 1953. Cet accroissement est presque uniquement le fait des classes de 1^{re} année, tant dans les collèges cantonaux que dans les communaux. La conséquence directe de cette augmentation est celle du personnel enseignant, qui comprenait, à la même date, 360 maîtres

et maîtresses nommés (341 en 1953) et 173 (159) personnes donnant un enseignement partiel ou temporaire. Malheureusement le recrutement des facultés universitaires qui préparent les futurs maîtres secondaires n'a pas été, ces dernières années, de pair avec les besoins de l'enseignement. Peut-on parler de désaffection à l'égard de la carrière pédagogique ? On serait tenté de le faire en considérant l'attrait qu'exercent les professions proprement libérales en ces temps de prospérité économique. La conséquence est que le département a beaucoup de peine à répondre aux besoins accrus des écoles, que des postes vacants ne peuvent être régulièrement repourvus et que les remplacements ne peuvent être assurés que par des étudiants. La situation est devenue angoissante, surtout pour l'enseignement des langues vivantes et pour les mathématiques et les sciences. La revalorisation matérielle de la fonction enseignante, actuellement (juillet 1955) soumise au Grand Conseil dans le cadre d'une réadaptation générale des traitements cantonaux, suffira-t-elle à attirer plus de jeunes vers une carrière qui ne jouit pas auprès d'eux d'un prestige digne de son importance ?

Une enquête a été menée en janvier 1954 auprès des parents de tous les élèves de l'enseignement secondaire vaudois, pour déterminer les conditions sociologiques de la fréquentation de nos écoles. Nous renvoyons le lecteur à l'article du présent volume où sont commentés les principaux résultats de cette enquête. Disons simplement qu'elle a fourni les éléments de base pour une étude approfondie de la gratuité de l'enseignement secondaire, problème qui se pose périodiquement à l'autorité législative.

Comme la précédente, l'année 1954 a été marquée par les travaux de réforme de l'enseignement secondaire. S'ils n'ont pas abouti à un geste aussi spectaculaire que le dépôt du rapport du Conseil d'Etat du 9 octobre 1953, qui suscita bien des discussions, ils ne s'en sont pas moins poursuivis activement. Les grandes lignes de la nouvelle structure étant tracées et admises par le Grand Conseil, le département a étudié, dans toutes ses conséquences, l'application des principes de base de la nouvelle organisation, qui doit permettre une meilleure orientation des élèves vers les diverses sections et une plus grande perméabilité entre ces sections. C'est dire que les études ont porté d'une part sur les moyens propres à déceler les aptitudes des enfants, d'autre part sur l'élaboration pour chaque discipline de programmes et de méthodes d'enseignement qui répondent à ces deux exigences. Cette tâche a été confiée à 14 commissions spéciales qui, au moment où cette chronique est rédigée, viennent de terminer leurs travaux. Les experts et spécialistes, psycho-pédagogues et maîtres des différentes disciplines, s'étant prononcés, il reste au département, assisté d'une commission générale de conseillers, à coordonner en un tout cohérent cette masse de matériaux pour édifier un programme général raisonnable. Raisonnable, il le sera dans la mesure où il mécontentera les spécialistes ; du moins peut-on le craindre en considérant qu'il faudrait jusqu'à 36 heures hebdomadaires dans certaines classes pour répondre aux vœux et exigences qui sont présentés au département.

En attendant que le plan de réforme soit adopté et appliqué, certaines des mesures proposées font déjà l'objet d'expériences. C'est

ainsi que, dans les Collèges classique et scientifique cantonaux et à l'École supérieure de jeunes filles, les examens d'entrée traditionnels de 1955 ont été doublés d'épreuves psycho-pédagogiques, dont les résultats n'ont pas été pris en considération pour l'admission, mais permettront de déterminer par la suite la valeur de pronostic de telles épreuves. Dans les mêmes écoles lausannoises, et dans les Collèges de Montreux, Nyon et Vevey ont été ouvertes ce printemps des classes-pilotes, où sont expérimentées certaines méthodes nouvelles auxquelles les maîtres de ces classes ont été initiés spécialement dès le début de l'année. Tous ces travaux préparatoires témoignent du souci qu'a le département d'étudier minutieusement l'application du plan de réforme.

Le programme des constructions devenues nécessaires, même indépendamment de la réforme, a été élaboré par le département. Le Collège classique cantonal à Béthusy sera doublé d'un nouveau bâtiment ; un groupe scolaire sera construit à l'Elysée. Un troisième groupe, édifié par la commune de Lausanne au Belvédère, est en voie d'achèvement. Avec ces trois collèges secondaires, qui desserviront chacun une région de la ville, le chef-lieu du canton sera enfin équipé en bâtiments scolaires répondant aux besoins actuels et futurs.

Les événements petits et grands qui ont jalonné la vie de nos écoles secondaires au cours de la dernière année et qui, en d'autres circonstances, auraient été évoqués dans cette chronique, perdent de leur importance en ce temps d'intense préparation de l'école de demain.

M. M.

Enseignement supérieur

Notre Université a perdu trois professeurs en exercice : MM. René Bray, Jules Marchand, Edouard Schiess ; et quatre professeurs honoraires : MM. Maurice Lugeon, Maurice Muret, Paul Reinbold et Jules Taillens.

Cinq professeurs ont été nommés honoraires : MM. Gottfried Bohnenblust, Albert Perrier, Antoine Dumas, Henri Favez et le D^r René Burnand.

Le 19 novembre 1953, M. le chef du département a installé huit professeurs ordinaires : MM. Jean-Pierre Taillens et Maurice Vulliet, à la Faculté de médecine ; Gilbert Guisan et Henri Onde, à la Faculté des lettres ; Walter Bachmann et François Panchaud, à l'E.P.U.L. ; Henri Germond à la Faculté de théologie et Georges Tiercy à la Faculté des sciences.

A la fin de l'année scolaire 1953-1954, le corps enseignant de l'Université se composait de 54 professeurs ordinaires, 46 professeurs extraordinaires, 44 chargés de cours, 35 privat-docents et 3 lecteurs.

L'événement du jour est l'aboutissement des longues études et discussions sur le Restaurant-Foyer universitaire. Deux dons de 100 000 francs (de l'Université et du Rotary-club), d'importants versements de l'Etat et de la commune de Lausanne, des dons généreux de plusieurs communes vaudoises et de quelques particuliers ont permis d'en envisager la réalisation. Le bâtiment du Guillaume Tell a été acquis et transformé.

La maison des étudiants sera ouverte au moment où paraîtront ces lignes. Le conseil de fondation est composé de deux professeurs de l'Université, de deux membres du Rotary-club et d'un représentant de l'A.G.E.

Le Sénat universitaire a en outre voté un crédit de 5000 francs pour l'aménagement, à la Policlinique, du microscope électronique offert à l'Université par de généreux donateurs.

Le 20 mai 1954, la médaille Gonin a été décernée à Sir Stewart Duke-Elder, en présence des deux lauréats précédents, MM. Arruga, de Barcelone et Bailliard, de Paris. Le 11 juin, le prix Arnold Reymond (fondation Ch.-Eug. Guye) a été remis à M. Hermann Weyl. L'Université et l'Ecole polytechnique ont célébré, le 24 avril, le dixième anniversaire du séjour à Lausanne, Pully et Vevey de professeurs et étudiants italiens, internés de guerre.

Nous avons perdu, de mort accidentelle, deux de nos étudiants : MM. Ph. Haab et A. Apel.

Au semestre d'hiver 1953-1954, l'Université et l'E.P.U.L. ont compté 1818 étudiants réguliers et 106 auditeurs ; au semestre d'été 1954, 1656 étudiants réguliers et 65 auditeurs.

L'Université a offert trois bourses à des étudiants français, deux à des Allemands et deux à des Américains ; chacun de ces trois pays accueillant deux étudiants vaudois ; la *Gazette de Lausanne* nous a de nouveau offert deux bourses d'études. Le Fonds pour l'impression des thèses a alloué deux subsides (1500 et 400 francs).

La Commission d'entraide de l'A.G.E. a organisé, le 6 février 1954, au Lausanne-Palace, un bal qui a laissé un bénéfice net de 14 000 francs environ.

En théologie, M. Ed. Mauris a été nommé professeur extraordinaire et remplacé, dans ses fonctions d'aumônier, par M. P. Gander ; M. le pasteur H. Anselmier assume l'enseignement de la catéchétique.

En droit, M. Georges Perrin a remplacé M. Jacques Secrétan, démissionnaire. M. le professeur Guy Flattet a repris l'enseignement du droit des transports.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. le professeur Pierre Jaccard a été chargé de l'enseignement de la sociologie ; la chaire de M. le professeur J. Piaget est ainsi reconstituée.

Deux nouveaux enseignements (criminologie, M. le professeur M.-H. Thélin ; pénologie, M. Ch. Gilliéron) se sont ajoutés au programme de l'Institut de police scientifique.

En médecine, M. L. Nicod a remplacé M. le professeur Ch. Scholder et M. Pierre Dubuis, le D^r E. de Meuron.

En lettres, M. le professeur H. Onde a été nommé à la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille ; il conserve pour le moment son enseignement à Lausanne. M. J. Béranger a été chargé d'un cours de stylistique latine.

En sciences, M. P. Villaret a été chargé du cours de botanique systématique. Une nouvelle répartition a été faite dans les enseignements de mathématiques : M. G. Vincent devient titulaire de la chaire d'algèbre, nouvelle ; M. J. de Siebenthal, de la chaire de géométrie dépendant de l'E.P.U.L. ; M. P. Methée, de la chaire de mathématiques générales.

Ces arrangements intéressent également l'E.P.U.L. où M. le professeur Ch. Blanc a bien voulu se charger du cours d'analyse vectorielle et M. G. Vincent, du cours de géométrie analytique.

La section d'électrotechnique, dotée de quatre professeurs : MM. Juillard, Dessoulavy, Goldschmid et Morf, est dorénavant en mesure de répondre aux nécessités de l'heure sur le plan de l'enseignement.

M. P. Peitrequin a été nommé professeur extraordinaire de génie civil, de construction de routes et d'organisation de chantiers ; M. D. Genton, professeur extraordinaire de construction et d'exploitation des chemins de fer.

M. L. Borel succède à M. le professeur Ch. Colombi (machines et installations thermiques). M. A. Jaquet succède à M. le professeur Louis Hegg (mensurations cadastrales, dessin de plans et cartes).

LOUIS MEYLAN.
